

# CRITÈRES ET INDICATEURS

*de l'aménagement forestier durable au Canada*



*Principaux résultats  
et tendances*  
**2005**



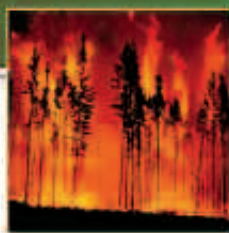
Critères et indicateurs  
de l'aménagement forestier durable  
Criteria and Indicators  
of Sustainable Forest Management

Conseil canadien  
des ministres  
des forêts









Canadian Council  
of Forest  
Ministers

# INTRODUCTION



## FORÊT ET AUTRES TERRAINS BOISÉS



	% Forêts et autres terrains boisés	Superficie du terrain (million ha)	Superficie des forêts et autres terrains boisés (million ha)
	0 - <5	363,1	1,2
	5 - <20	70,9	8,3
	20 - <40	74,0	22,3
	40 - <60	83,0	41,3
	60 - <80	121,8	86,9
	80 - 100	266,3	241,7
	<i>Total</i>	979,1	402,1

## MESURER LES PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE

Le Canada est un pays de forêts. En effet, celles-ci couvrent près de 41 % de son territoire. Les forêts canadiennes représentent 10 % des forêts de la planète et 30 % de la forêt boréale. Cette ressource joue un rôle important dans le bien-être économique, social et culturel des Canadiennes et des Canadiens. Environ 93 % des forêts du Canada appartiennent au domaine public.

Les ressources forestières sont de plus en plus sollicitées et les valeurs des différents utilisateurs de la forêt sont souvent opposées. La population canadienne accorde une importance considérable à l'aménagement forestier durable. Elle veut être sûre que les forêts puissent fournir des avantages environnementaux, sociaux et économiques tangibles aujourd'hui et dans l'avenir.

Les critères et indicateurs constituent un outil scientifique qui permet de mesurer, d'évaluer et de faire connaître l'état des forêts canadiennes et de leur aménagement. En 2003, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), en collaboration avec la communauté forestière du Canada, a publié un cadre de fonctionnement révisé qui comprenait 6 critères et 46 indicateurs. Ce cadre révisé a donné lieu à des indicateurs plus représentatifs, pour les Canadiennes et Canadiens, de la valeur de leurs forêts sur les plans environnemental, économique et social.

La publication intitulée Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable au Canada : bilan national 2005 est le deuxième rapport du CCMF sur les progrès accomplis en matière d'aménagement forestier durable. Ce document fait usage du nouveau cadre de fonctionnement des critères et indicateurs. Son contenu favorisera les discussions et les prises de décisions en fournissant des explications scientifiques sur les progrès accomplis et les améliorations nécessaires.

Le présent document résume le bilan national 2005. On y présente les principaux résultats et tendances des critères et indicateurs. Ces informations pourront intéresser les responsables des orientations politiques, les décideurs et les personnes qui désirent avoir un aperçu des progrès accomplis par le Canada en aménagement forestier durable. À la fin du document se trouve une figure qui illustre le cadre des critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable du CCMF. Pour obtenir un exemplaire du rapport complet, consultez la dernière page du document.

**DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Le maintien de la diversité biologique, ou biodiversité, permet aux organismes et aux écosystèmes de répondre aux changements environnementaux et de s'y adapter.



**LES FORÊTS DU CANADA COUVRENT 402,1 MILLIONS D'HECTARES, SOIT ENVIRON 10 % DE LA SUPERFICIE DES FORÊTS DE LA PLANÈTE.**

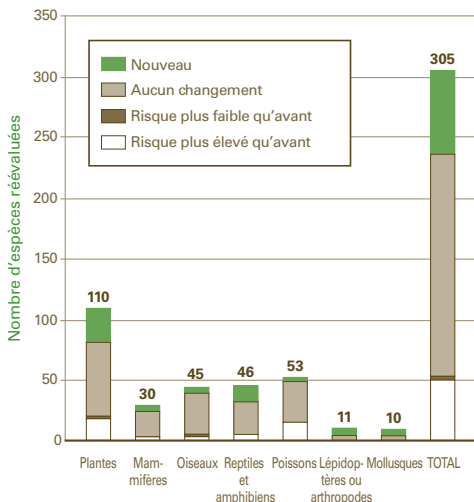
La plupart des forêts canadiennes sont composées de conifères, quoique que les espèces feuillues occupent aussi une place importante. Le groupe d'âge dominant de ces forêts se situe entre 41 et 80 ans. Toutefois, les forêts de certains secteurs, en particulier les forêts tempérées de la Côte Ouest, sont beaucoup plus vieilles. Au Canada, les milieux humides occupent également 134,6 millions d'hectares, ce qui représente 25 % du total mondial.

**PLUS DE 31 MILLIONS D'HECTARES DE FORÊTS ET 9,6 MILLIONS D'HECTARES DE MILIEUX HUMIDES SONT PROTÉGÉS.**

Dans le cadre de la Stratégie nationale sur la forêt, un réseau de secteurs protégés a été établi. Environ 8 % des forêts canadiennes sont protégées; ces secteurs présentent bon nombre d'exemples de la biodiversité de la forêt canadienne.

**305 ESPÈCES ASSOCIÉES À LA FORÊT SONT « EN PÉRIL ».**

Entre 1999 et 2004, le nombre d'espèces en péril associées à la forêt a augmenté de 27 %. Ce taux est lié à l'augmentation de 31 % du nombre d'espèces évaluées au cours de la période. Il indique que la disponibilité des données est un des principaux facteurs qui influencent le nombre et le changement de catégorie de « risque » des espèces évaluées.



Changements dans la situation des espèces en péril associées aux forêts après réévaluation de 1999 à 2004. Cette figure comprend les espèces classées, par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, dans les catégories : disparues du pays, en voie de disparition, menacées et préoccupantes

**LA POPULATION DE PLUSIEURS ANIMAUX ASSOCIÉS À LA FORÊT EST STABLE OU À LA HAUSSE, MAIS LE DÉCLIN DE CERTAINES ESPÈCES EST INQUIÉTANT.**

À l'échelle du pays, les populations de plusieurs espèces de mammifères et d'oiseaux, qui font l'objet d'un suivi, sont stable ou en hausse. Cependant, la baisse des populations d'espèces telles que le caribou des bois et la martre d'Amérique est inquiétante, car ces espèces sont souvent associées aux forêts matures et surannées où se déroulent généralement les activités forestières. Les gouvernements ont mis en place des pratiques, ou sont en voie de le faire, pour conserver, entre autres, ces deux espèces et pour minimiser l'impact de l'aménagement forestier.

**LES GOUVERNEMENTS PRENNENT DES MESURES POUR CONTRER LA MENACE QUE PRÉSENTENT LES ESPÈCES EXOTIQUES POUR LA BIODIVERSITÉ DE LA FORÊT CANADIENNE.**

Le nombre d'espèces exotiques envahissantes est à la hausse même si le Canada a augmenté ses mesures pour prévenir leur introduction. Afin de contrer cette menace, les gouvernements collaborent pour mettre en œuvre une stratégie nationale sur les espèces envahissantes.

**Estimation préliminaire du nombre d'espèces exotiques au Canada**

Plantes vasculaires	Au moins 27 % de toutes les plantes vasculaires
Oiseaux	24
Mammifères	26
Reptiles	2
Amphibiens	4
Poissons	55
Arthropodes terrestres	>1 500

**LES PRATIQUES CANADIENNES D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS VISENT À MAINTENIR LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE.**

Les secteurs récoltés se régénèrent naturellement. Toutefois, dans les secteurs (15 % du total) où ce n'est pas le cas, on a mis en place des programmes et des politiques pour assurer la diversité génétique des plants destinés au reboisement. À l'échelle du pays, 58 essences d'arbres requièrent des mesures de conservation génétique. Bon nombre de ces essences appartiennent à la forêt carolinienne du sud de l'Ontario où les populations ont subi d'importantes pertes surtout à cause de l'urbanisation et de l'agriculture. Plusieurs conifères de la zone tempérée, tels que les pins blancs et rouges, ont aussi subi de larges pertes à cause des récoltes importantes du 19<sup>e</sup> siècle et de l'introduction de maladies et de ravageurs. Les méthodes modernes de récolte se sont grandement améliorées et des mesures de conservation spéciales ont été mises en œuvre pour plusieurs essences.

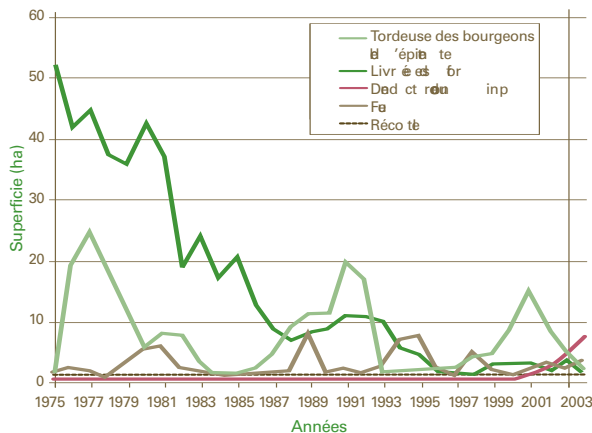
ÉTAT ET PRODUCTIVITÉ DES ÉCOSYSTÈMES

Pour maintenir leurs fonctions et leurs procédés écologiques, les écosystèmes de la forêt canadienne doivent pouvoir faire face aux perturbations naturelles et humaines et s'en rétablir. Certaines perturbations, comme les incendies de forêt, jouent un rôle essentiel dans la régénération des forêts.



**LES PERTURBATIONS NATURELLES JOUENT UN RÔLE IMPORTANT DANS LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES DE LA FORÊT CANADIENNE.**

Les perturbations naturelles, telles que les feux de forêt et la défoliation par les insectes, touchent des millions d'hectares, mais font partie du fonctionnement naturel des écosystèmes de la forêt et aident à maintenir la biodiversité. Les infestations d'insectes ont tendance à être cycliques; un accroissement de la population peut donc survenir certaines années dans certaines régions du pays. Par exemple, en Colombie-Britannique, même si des mesures aient été prises pour freiner l'infestation du dendroctone du pin, les hivers doux et l'abondance de pins tordus matures ont permis aux insectes d'atteindre des niveaux de population sans précédent.



Superficie perturbée par le feu, la récolte et certaines épidémies d'insectes (de 1975 à 2004)

**MOINS DE 1 % DES 29 MILLIARDS DE MÈTRES CUBES DE BOIS MARCHAND DU CANADA EST RÉCOLTÉ ANNUELLEMENT**

La forêt boréale et la forêt maritime du Pacifique représentent 80 % du volume de bois marchand sur pied au Canada. En 2003, 177,4 millions de mètres cubes ont été récoltés, soit 0,6 % du volume marchand total du Canada. Or, chaque année, quelque 239 millions de mètres cubes pourraient être récoltés sur les terres privées et publiques. La superficie de forêt récoltée chaque année correspond à environ 900 000 ha. En général, les compagnies qui récoltent de la matière ligneuse sur les terres de la Couronne veillent à maintenir la

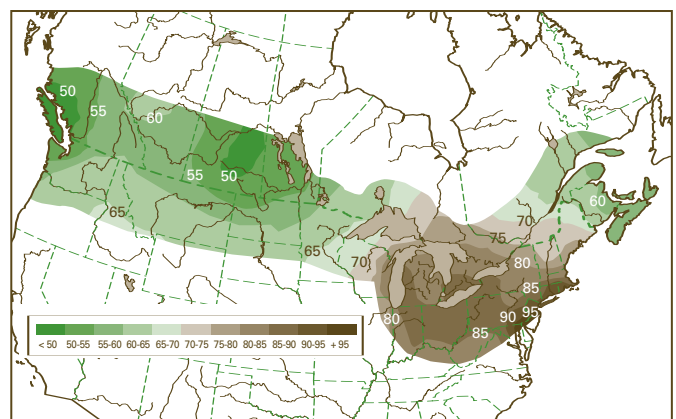
productivité des écosystèmes forestiers. La superficie où la régénération est insuffisante diminue graduellement. En 2001, la superficie forestière non régénérée était de 2,1 millions d'hectares, comparativement à 2,4 millions d'hectares en 1993.

**CHAQUE ANNÉE, MOINS DE 0,02 % DE LA SUPERFICIE DE LA FORÊT CANADIENNE CHANGE DE VOCATION.**

Des recherches sont en cours pour améliorer l'information disponible, mais on estime à moins de 0,02 % la superficie de la forêt canadienne (jusqu'à 80 000 ha) convertie de façon permanente en milieu urbain, en terres agricoles, en réseau routier ou en pâturages. Quelques zones retrouvent néanmoins leur vocation forestière comme ce fut le cas pour environ 6000 ha en 2001, comparé à 10 000 ha en 1990.

**LES PLUIES ACIDES ET L'OZONE CONTINUENT D'ALTÉRER LES FORÊTS DU SUD-EST DU CANADA ET DU SUD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, MÊME SI LES ÉMISSIONS POLLUANTES SONT STABLES.**

Avec les années, l'ozone et les pluies acides dégradent la qualité des forêts canadiennes. Les effets cumulatifs et combinés de ces polluants atmosphériques sur les forêts sont préoccupants particulièrement dans le sud-est du Canada. Les recherches qui visent à quantifier leurs effets se poursuivent.



Concentrations d'ozone (partie par milliard) de 2000 à 2002

**SOL ET EAU**

Les forêts servent de filtre contre la pollution et d'habitat principal pour de nombreuses espèces aquatiques et riveraines. Les activités d'aménagement de la forêt peuvent modifier le sol car elles causent des perturbations, de l'érosion et du compactage. La modification des techniques d'aménagement en vue de protéger le sol et l'eau peut minimiser ces effets négatifs.



**LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES FONT LE SUIVI DES NORMES DE RÉCOLTE ET S'ASSURENT DE LEUR APPLICATION AFIN DE PROTÉGER LE SOL ET L'EAU; LE TAUX DE CONFORMITÉ EST ÉLEVÉ.**

Il est difficile et coûteux d'évaluer les effets des pratiques forestières sur les sols et sur la qualité et la quantité de l'eau à l'échelle du Canada. Pour y parvenir, un moyen efficace est d'évaluer la conformité aux normes locales, y compris aux règlements, aux politiques et aux directives sur l'aménagement des forêts. Le taux de conformité élevé noté dans les provinces et les territoires — 80 à 100 % pour les normes relatives au sol et de 60 à 99 % pour les normes relatives à l'eau — témoigne d'une bonne compréhension de l'importance de maintenir la productivité du territoire. Les activités forestières qui ne se conforment pas aux normes sont pénalisées ou doivent être corrigées. Cependant, la conformité aux normes ne représente qu'une partie de la solution à la conservation du sol et de l'eau des forêts. Les gouvernements et l'industrie investissent actuellement dans la recherche scientifique; de nouveaux résultats sur les effets de la récolte forestière sont intégrés périodiquement aux règlements, aux politiques et aux directives sur l'aménagement forestier.



**ON NOTE UNE PROGRESSION DE LA PROPORTION DES BASSINS VERSANTS OÙ LE BOIS EST RÉCOLTÉ SANS ENDOMMAGER DE FAÇON IMPORTANTE LES RESSOURCES DE LA FORÊT.**

Un autre indicateur important de l'aménagement forestier durable est la proportion de bassins versants touchés par le feu, la récolte et les dommages importants causés par les insectes. Des recherches sont en cours pour développer une base de données sur les bassins versants qui pourrait être utilisée pour prédire les effets hydrologiques de la récolte forestière et de d'autres perturbations.

4

CONTRIBUTION AUX CYCLES ÉCOLOGIQUES PLANÉTAIRES

Les forêts jouent un rôle central dans les cycles écologiques à l'échelle du globe. Elles dépendent des processus autorégulateurs des cycles du carbone, de l'eau, de l'azote et d'autres éléments vitaux, et y contribuent. L'aménagement forestier peut avoir un effet sur le rôle des forêts dans le cycle du carbone.



**SELON DES ESTIMATIONS PRÉLIMINAIRES, LES FORÊTS CANADIENNES EMMAGASINENT PLUS DE 84 MILLIARDS DE TONNES DE CARBONE.**

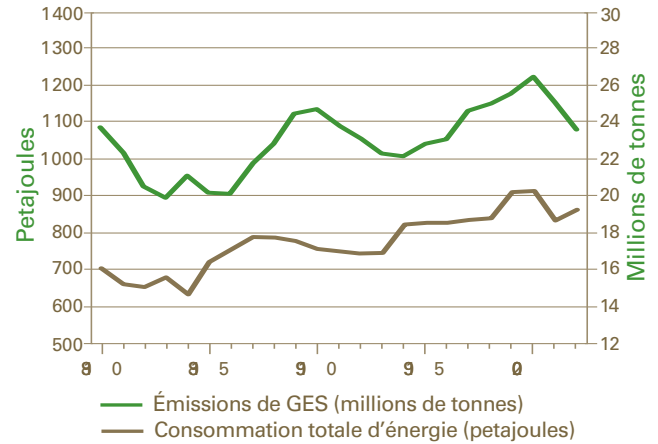
Les forêts jouent un rôle central dans le bilan du carbone en absorbant, emmagasinant et rejetant dans l'atmosphère du dioxyde de carbone, un gaz à effet de serre (GES) important lié aux changements climatiques planétaires. Le Canada doit connaître la contribution de ses forêts au cycle planétaire du carbone. D'après la dernière version du modèle canadien du bilan du carbone, publiée en 2000, on estimait à 84 milliards de tonnes le carbone stocké dans les forêts canadiennes. Les chercheurs s'emploient actuellement à améliorer ce modèle afin de fournir des estimations plus précises et à jour.

**DANS LE PASSÉ, LES FORÊTS CANADIENNES LIBÉRAIENT CHAQUE ANNÉE DANS L'ATMOSPHÈRE EN MOYENNE 44,6 MILLIONS DE TONNES DE CARBONE.**

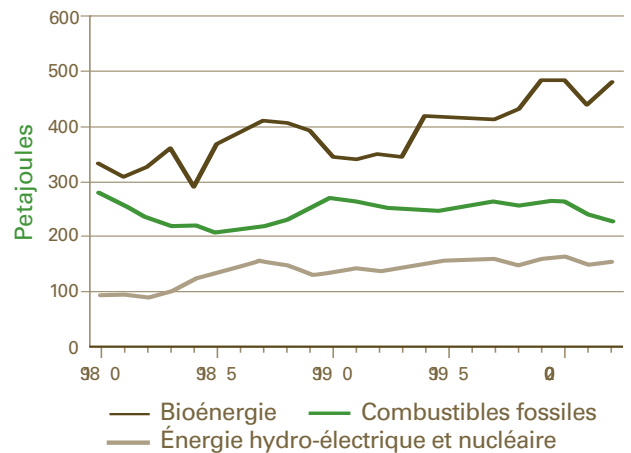
Selon les estimations publiées en 2000, les forêts canadiennes rejettent en moyenne, chaque année, dans l'atmosphère plus de carbone lors des incendies, du processus de décomposition et des autres processus naturels, qu'elles en absorbent grâce à leur croissance. Les variations annuelles sont étroitement liées aux perturbations naturelles telles que les incendies. Des modèles améliorés d'estimation, actuellement en préparation, donneront des données à jour et plus précises. De plus, chaque année, au-delà de 4 millions de tonnes de carbone sont emmagasinées dans les produits forestiers.

**L'INDUSTRIE FORESTIÈRE A RÉUSSI À MAINTENIR LES ÉMISSIONS DE GES AUX NIVEAUX DE 1980 MALGRÉ UNE AUGMENTATION DE 23 % DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET DE 30 % DE LA PRODUCTION DE PÂTES ET PAPIERS.**

L'industrie forestière — le plus gros utilisateur énergétique industriel au Canada — a maintenu ses émissions de GES aux niveaux de 1980 grâce à l'amélioration de son efficacité énergétique et à l'utilisation de combustibles plus propres, tels le gaz naturel et la bioénergie. La bioénergie constitue plus de 55 % de l'énergie utilisée par l'industrie forestière; une augmentation par rapport à 47 % en 1980.



Émissions de GES et consommation totale d'énergie



Sources d'énergie du secteur forestier

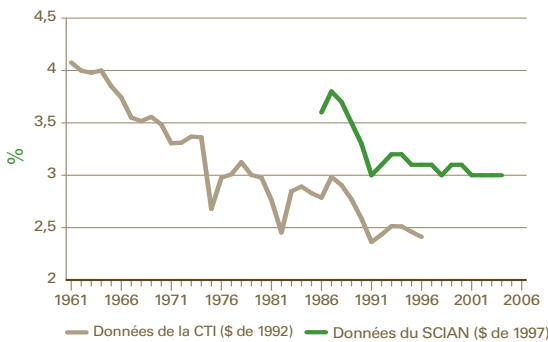
**AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX**

L'aménagement forestier durable fait en sorte que les forêts fournissent un éventail de biens et de services à long terme, avec les avantages économiques et sociaux qui en découlent.

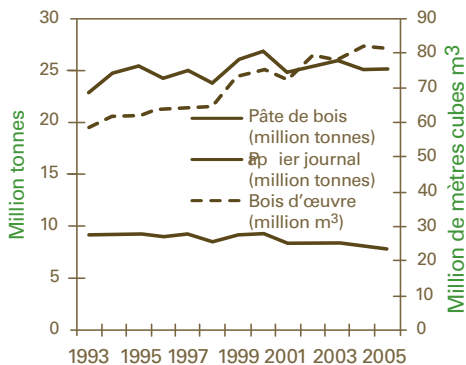


**LES VENTES DE PRODUITS LIGNEUX ONT ATTEINT 77 MILLIARDS DE DOLLARS, MAIS LA CONTRIBUTION RELATIVE DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT A CHUTÉ À ENVIRON 3 %.**

La contribution de l'industrie forestière canadienne au produit intérieur brut (PIB) a diminué d'environ 0,5 % par décennie entre 1961 et 1982. L'industrie forestière a pris de l'expansion durant cette période – les volumes et les expéditions de produits ligneux ont augmenté en chiffres absolus –, mais pas aussi rapidement que le reste de l'économie. Ainsi, la contribution relative de l'industrie forestière au PIB (37,5 milliards de dollars en 2005) n'est plus aussi importante qu'auparavant. Cette contribution est devenue plus stable récemment, en grande partie grâce à la croissance des sous-secteurs de l'industrie du bois. Toutefois, la contribution des sous-secteurs de la foresterie, de l'exploitation forestière et de la fabrication des pâtes et papiers est en diminution constante.



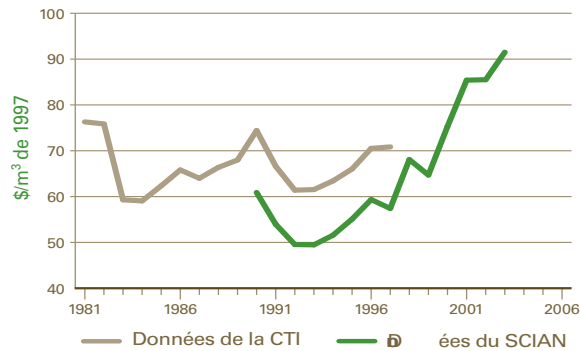
Contribution de l'industrie forestière au PIB du Canada (%) (CTI : classification type des industries; SCIAN : système de classification des industries de l'Amérique du Nord)



Production des produits ligneux au Canada.

**L'EXPANSION RAPIDE DE LA SECONDE TRANSFORMATION A EU POUR EFFET D'ACCROÎTRE LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES SANS AUGMENTER LA RÉCOLTE.**

La seconde transformation (meubles manufacturés à partir de panneaux de bois) augmente la contribution de l'industrie forestière au PIB, au revenu et à l'emploi sans pour autant accroître la récolte forestière. L'Ontario, qui compte environ 40 % de la population canadienne et près de la moitié des mises en chantier de constructions domiciliaires, a le plus grand nombre d'industries de seconde transformation.



Expéditions canadiennes de produits de seconde transformation par volume récolté

**LA VALEUR DES PRODUITS NON LIGNEUX EST IMPORTANTE ET EN CROISSANCE.**

**Production actuelle estimative de produits alimentaires d'origine forestière dans l'économie canadienne**

Produits alimentaires d'origine forestière	Production en tonnes ou en litres (000)	Valeur économique (million \$)	Potentiel économique supplémentaire (million \$)
Miel	37 072	161	1 000
Sève des arbres	34 761	164	31
Petits fruits	149 373	279	164
Champignons	1	43	26
Végétaux du sous-étage	2	75	115
Riz sauvage	1 013	3	753
<b>Total</b>		<b>725</b>	<b>2 089</b>

**LES NOUVEAUX MODES DE TENURE ENGENDRENT DE NOUVELLES RESSOURCES POUR LES PETITES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS.**

Le Canada possède des modes de tenure publique qui donnent le droit de récolter certaines ressources

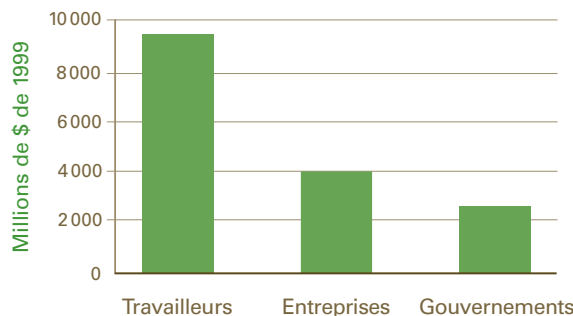
## AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

L'aménagement forestier durable fait en sorte que les forêts fournissent un éventail de biens et de services à long terme, avec les avantages économiques et sociaux qui en découlent.



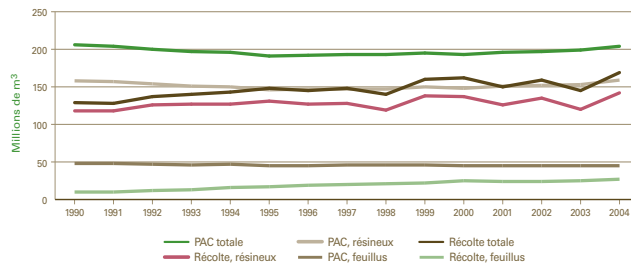
forestières, généralement ligneuses. En retour, les titulaires de tenures doivent payer des droits au gouvernement et respecter les règles pour protéger les ressources. De nouveaux modes de tenures ont été adoptés depuis 1990, nouveau afin de rendre les ressources forestières publiques plus accessibles aux petites et moyennes entreprises, aux collectivités et aux Autochtones. Par exemple, le Yukon, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest confèrent aux Autochtones respectivement 11, 12, 16 et 30 % de leurs volumes forestiers.

### LES TRAVAILLEURS, LES ENTREPRISES ET LES GOUVERNEMENTS SE PARTAGENT DES MILLIARDS DE DOLLARS ISSUS DE L'INDUSTRIE DES PRODUITS FORESTIERS LIGNEUX.



Moyenne annuelle des avantages financiers pour les travailleurs, les entreprises et les gouvernements en salaires, profits, taxes, etc. (de 1990 à 2002)

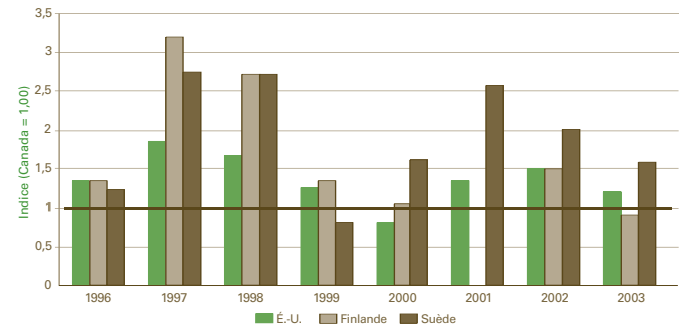
### MÊME SI LE VOLUME DE BOIS RÉCOLTÉ SUR LES TERRES PUBLIQUES PROVINCIALES A AUGMENTÉ DE 22 % DEPUIS 1990, IL DEMEURE EN DESSOUS DE LA POSSIBILITÉ ANNUELLE DE COUPE.



### LE FAIBLE TAUX DE RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI (RCI) DANS L'INDUSTRIE FORESTIÈRE CANADIENNE N'ENCOURAGE PAS DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS.

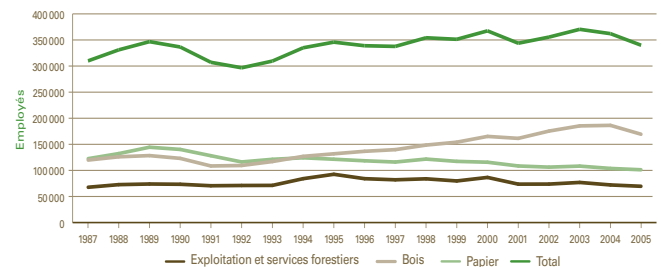
Les entreprises forestières canadiennes ont eu de la difficulté à attirer des investissements privés, nécessaires à l'augmenta-

tion de leur productivité face à leurs concurrents étrangers qui affichent un RCI plus élevé. Le secteur forestier, notamment les pâtes et papiers, est une industrie qui fait face à des coûts d'immobilisation élevés. Au cours des deux dernières années, l'insuffisance chronique d'investissements en capital, conjuguée à la faiblesse des prix des pâtes et papiers, s'est soldée par de faibles rendements. Les producteurs de bois d'œuvre et de panneaux s'en sont mieux tirés; profitant de prix plus élevés et d'investissements en capital plus importants, ils ont affiché de meilleurs rendements.



Comparaisons à l'échelle internationale (Canada = 1.00) de l'évolution du rendement du capital investi dans l'industrie des produits de la forêt et du papier

### MÊME SI LE NOMBRE D'EMPLOIS A DIMINUÉ DERNIÈREMENT, L'INDUSTRIE FORESTIÈRE PRODUIT DES CENTAINES DE MILLIERS D'EMPLOIS BIEN RÉMUNÉRÉS.



L'industrie a généré plus de 330 000 emplois directs depuis 1995, atteignant un sommet de 370 000 en 2003. Les salaires sont en général plus élevés ou égaux à ceux payés dans le domaine manufacturier dans son ensemble. Cependant, entre 2003 et 2005, 30 000 emplois ont été abolis. La majorité de ces emplois provenaient du sous-secteur des pâtes et papiers qui a subi une baisse causée par la fermeture de plusieurs usines. Le sous-secteur de la transformation des produits du bois, où les emplois étaient à la hausse depuis 1991, a également accusé un recul.



## RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Les pratiques forestières devraient refléter les valeurs sociales, car elles ont souvent lieu sur des terres publiques; plusieurs collectivités rurales sont tributaires de la forêt pour leur bien-être économique, social et culturel.



**LES CONSULTATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LEUR APPORT À LA PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER SONT À LA HAUSSE, MAIS ON CONNAÎT PEU LEURS CONNAISSANCES TRADITIONNELLES ET L'USAGE QU'ILS EN FONT.**

Les Autochtones du Canada ont des liens étroits avec la forêt et au cours des dernières années, les gouvernements et l'industrie ont amélioré les consultations avec les Autochtones et leur participation à l'aménagement forestier. Également, de plus en plus de terres boisées tombent sous le contrôle des Autochtones par le biais de revendications territoriales, de droits fonciers issus des traités et d'ajouts aux réserves, ce qui leur apporte de plus grandes possibilités économiques. Au cours des dernières années, les connaissances écologiques traditionnelles des Autochtones en matière d'aménagement de la forêt ont été reconnues. Les provinces et les territoires ont déployé des efforts pour recueillir de l'information au sujet des connaissances écologiques traditionnelles des Autochtones, mais il faudra faire le nécessaire pour que ces connaissances soient transmises aux autres utilisateurs de la forêt.

**LES COLLECTIVITÉS TRIBUTAIRES DE LA FORÊT SONT GÉNÉRALEMENT MOINS BIEN NANTIES QUE LES AUTRES COLLECTIVITÉS RURALES.**

Au Canada, environ 350 collectivités sont tributaires de l'industrie forestière; près de 80 % des collectivités autochtones sont établies dans des régions forestières. En général, bien que les collectivités tributaires des forêts jouissent d'une plus grande diversité économique – ce qui les aide à supporter les variations du secteur économique – elles ne réussissent pas aussi bien que les collectivités rurales en matière d'éducation, d'emploi et de revenus. Par conséquent, elles sont moins aptes à réagir aux changements brusques de leur cadre social, économique ou environnemental. Les gouvernements et d'autres intervenants du secteur forestier veulent corriger cette situation au moyen, entre autres, de la Stratégie nationale sur la forêt.

**LA PLUPART DES PERSONNES INTERROGÉES ESTIMENT QUE LEUR PARTICIPATION À LA GESTION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER EST UTILE.**

Les comités consultatifs de citoyens sont un moyen d'encourager la participation du public à l'aménagement forestier au Canada. Un sondage récent montre que 74 % des personnes interrogées sont satisfaites ou très satisfaites du travail des comités. Plus des deux tiers des participants sont d'avis que le processus de prise des décisions est équitable; un peu plus de la moitié pensent que les décisions tiennent compte de l'intérêt public et qu'ils peuvent influencer les décisions du comité.

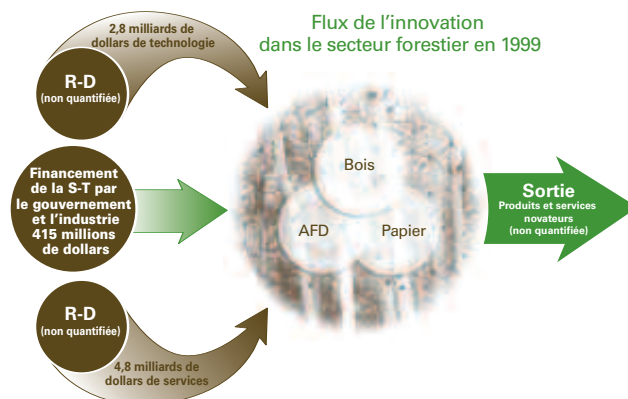
**AU CANADA, LA CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS FORESTIERS — NÉCESSAIRE À L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE — EST GÉNÉRALEMENT ÉLEVÉE.**

Les lois, règlements et autres normes qui régissent l'aménagement forestier durable au Canada sont constamment mis à jour afin de refléter les connaissances scientifiques les plus récentes. Les données fournies par six provinces démontrent un taux élevé de conformité : de 86,0 à 99,5 %. De plus, lorsque des inspections révélaient des cas de non-conformité, les exploitants étaient tenus de rectifier la situation et de modifier leurs pratiques afin de se conformer aux normes, sinon ils risquaient la fermeture.

**L'ACCESSIBILITÉ DU PUBLIC AUX DONNÉES FORESTIÈRES AMÉLIORE LA DISCUSSION ET LA PRISE DE DÉCISION.**

Les inventaires forestiers utilisent un grand éventail de technologies pour recueillir des données sur une variété de sujets. En général, les données sur les terres publiques sont accessibles, tandis que celles sur les terres privées le deviennent de plus en plus.

**LE FINANCEMENT DIRECT EN SCIENCES ET TECHNOLOGIE (S-T) AINSI QUE L'ACQUISITION DE TECHNOLOGIES ET DE SERVICES AMÉLIORENT L'AMÉNAGEMENT FORESTIER.**



# AMÉLIORATION CONTINUE DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE



**DANS L'ENSEMBLE, LE CANADA FAIT DE GRANDS PROGRÈS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE, MAIS IL DOIT RÉGLER CERTAINS PROBLÈMES IMPORTANTS POUR DEMEURER UN CHEF DE FILE MONDIAL DANS CE DOMAINE.**

Les forêts canadiennes sont parmi les plus étendues au monde et sont au cœur de la croissance et de la prospérité du pays. Elles apportent à la population canadienne des avantages économiques et sociaux. De plus, elles soutiennent une grande diversité d'espèces sur un vaste territoire fait d'écosystèmes dynamiques et en constante évolution. L'aménagement moderne des forêts pratiqué au Canada montre comment il est possible de réaliser des progrès sur la voie de la durabilité. L'augmentation des consultations a mené à un aménagement forestier qui incorpore un ensemble de valeurs et reconnaît le dynamisme des systèmes écologiques et sociaux ainsi que les avantages de la gestion adaptative et de la collaboration.

S'il veut demeurer un chef de file en matière de foresterie durable, le Canada doit, entre autres choses, réduire ou prévenir les impacts de la pollution et des espèces exotiques envahissantes sur la forêt. Il doit accroître la participation des Autochtones à l'aménagement forestier et améliorer la résilience et le bien-être des collectivités tributaires des forêts.

De plus, l'industrie forestière doit devenir plus concurrentielle sur le marché international en continuant d'appliquer des technologies de pointe à l'aménagement des forêts et à la transformation des produits forestiers. Le Canada devra également développer des produits à valeur ajoutée et de nouveaux marchés pour ceux-ci. Les gouvernements, l'industrie et les autres intervenants du secteur forestier doivent s'employer à améliorer l'information sur les services rendus par la forêt et sur les niveaux de récolte durable des produits forestiers non ligneux.

Les responsables des politiques forestières et les aménagistes du Canada continueront d'être confrontés à des choix difficiles en raison des opinions divergentes sur l'ordre des priorités en matière d'aménagement des ressources forestières.

Le rapport *Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable au Canada* aidera les gouvernements à :

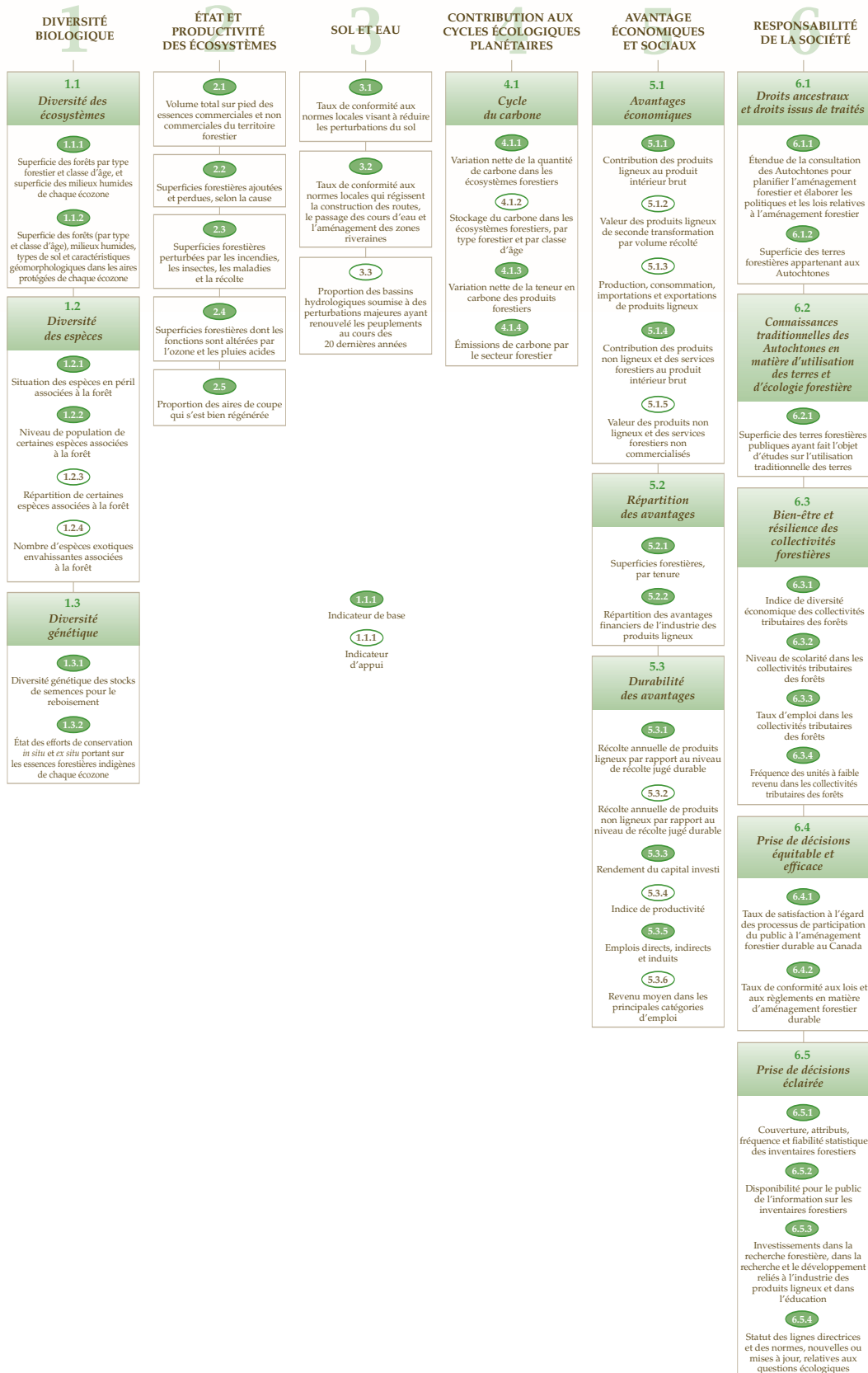
- évaluer l'efficacité de la réglementation existante;
- orienter les politiques futures;
- cerner les besoins en matière d'information et de recherche;
- guider les pratiques forestières;
- préciser les attentes en matière d'aménagement forestier durable au Canada.



Avec l'information présentée dans ce rapport, la population canadienne pourra mieux comprendre les options qui lui sont offertes pour aménager la forêt et pour participer de façon plus active à la prise de décisions.

Ce rapport est le fruit d'une collaboration à grande échelle entre le fédéral, les provinces et les territoires. Grâce à cette collaboration, les gouvernements seront en mesure de mieux rendre compte de l'état des forêts. À cette fin, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) étudie un inventaire forestier national qui améliorera l'évaluation des tendances de plusieurs des indicateurs de son cadre. Le CCMF est en voie d'augmenter sa base de données nationale sur les forêts afin de recueillir et d'emmagasiner de nouvelles données sur la forêt et l'aménagement forestier. Le CCMF développera aussi un système national d'information sur les forêts qui permettra d'accéder aux données par Internet. Ces initiatives viendront s'ajouter aux rigoureuses données forestières existantes et amélioreront la capacité du Canada à évaluer et à faire connaître l'état de ses forêts.

# CADRE DES CRITÈRES ET INDICATEURS DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE



## CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DES FORÊTS

Le CCMF a été créé en 1985 pour permettre une étroite collaboration entre les 14 ministres responsables des forêts à l'échelon fédéral, provincial et territorial dans les grands dossiers communs. Le Conseil exerce un leadership à l'égard de questions nationales et internationales et décide des orientations dans l'intendance et l'aménagement durable des forêts du Canada. Des renseignements additionnels sont disponibles sur le site Web : [www.ccfm.org](http://www.ccfm.org).

### LECTURE ADDITIONNELLE

Pour en savoir davantage sur les travaux du CCMF et sur son projet de critères et indicateurs, le rapport complet Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable au Canada : bilan national 2005, est disponible dans Internet à l'adresse : [http://www.ccfm.org/ci/index\\_f.php](http://www.ccfm.org/ci/index_f.php)  
[http://www.ccfm.org/ci/index\\_f.php](http://www.ccfm.org/ci/index_f.php). Ce rapport fournit une analyse exhaustive des 6 critères et des 46 indicateurs qui démontrent les progrès accomplis par le Canada en matière d'aménagement forestier durable. On peut également se procurer des exemplaires de ce rapport auprès de :

Ressources naturelles Canada  
Service canadien des forêts  
580, rue Booth  
Ottawa (Ontario) K1A 0E4  
Courriel : [cfs-scf@rncan.gc.ca](mailto:cfs-scf@rncan.gc.ca)

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2007



100% de fibres recyclées

## RAPPORTS INTERNATIONAUX SUR LES FORÊTS TEMPÉRÉES ET LES FORÊTS BORÉALES

Le Canada est membre du groupe de travail — appelé le Processus de Montréal — qui a élaboré les critères et les indicateurs permettant de définir, de mesurer et de faire connaître les progrès accomplis en matière d'aménagement durable des forêts tempérées et boréales. Les douze pays membres du Processus de Montréal possèdent 60 % des forêts de la planète et se livrent à près de la moitié du commerce mondial des produits forestiers. En 1995, ces pays ont avalisé le cadre de 7 critères et de 67 indicateurs. En 2004, ils ont amorcé la révision de ce cadre.

Le Canada utilise le cadre des critères et indicateurs du CCMF pour s'acquitter de ses obligations de notification en vertu du Processus de Montréal. Les deux cadres sont compatibles et nombre des valeurs qu'ils préconisent se rejoignent. Par sa participation au Processus de Montréal, le Canada confirme son engagement à promouvoir l'aménagement forestier durable. Le Canada est fier d'héberger, depuis 1995, le bureau de liaison qui assure le secrétariat du Processus de Montréal. Pour de plus amples renseignements au sujet du Processus de Montréal, consultez son site Web : [www.mpci.org](http://www.mpci.org).

© Conseil canadien des ministres des forêts, 2006  
ISBN 978-0-662-72932-7  
No de catalogue NF04-8/2005-1F (Imprimé)  
ISBN 978-0-662-09094-9  
Cat. No. Fo4-8/2005-1F-PDF (électronique)

*This publication is available in English under the title:  
Criteria and Indicators of Sustainable Forest Management  
in Canada – National Status 2005 - Summary*